

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°18 du : 5 décembre 2018

Délibération n°: 2018.030

Page 1 sur 2

Objet : Reversement par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras des primes CEE TEPCU aux collectivités du dépôt 1

Par suite d'une convocation en date du 27 novembre 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle** d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés au foyer culutrel de l'Argentière — la Bessée le 5 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants				
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix						
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DAERDEN	Présente			
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Présent			
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent			
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	Absent			
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent			
Communauté de comm	unes du Guillestrois Queyras – 4 v	oix				
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente			
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent			
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent			
Max BREMOND	Pouvoir à Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent			
Communauté de comm	unes du Pays des Ecrins -2 voix					
Serge GIORDANO	Présent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent			
Gérard GUIMBERT	Présent	Jean-Robert RICHARD	Absent			

Vυ

La délibération 2017.030 instaurant le principe de la mise en place des CEE TEPCV pour le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et notifiant le partenariat liant le PETR à GEO PLC ;

La délibération 2018.028 définissant les modalités comptables du versement de ces primes aux collectivités ;

Les conventions de partenariat liant les collectivités au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour le reversement des primes prévues.

CONSIDERANT

Qu'au 25 mai 2018, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a réalisé un dépôt n°1 de Certificats d'économie d'énergie TEPCV (CEE-TEPCV) des collectivités ci-dessous citées ;

Que les dossiers ont été validés par le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE) numéro de dossier CEE 5077NOB/30890, le 18/09/2018 ;





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°18 du : 5 décembre 2018

Délibération n°: 2018.030

Page 2 sur 2

Objet : Reuersement par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras des primes CEE TEPCU aux collectiuités du dépôt 1

Que l'ordre de Transfert N° 15834 du compte Emmy vers GEO PLC concernant la transaction N°19040 d'une quantité de $21\,635\,243$ kWh cumac classiques à un prix unitaire de 0,4 centimes par kWh cumac, soit un montant total de $86\,540,97$ Euros HT, a été enregistré le $19\,$ octobre 2018 ;

Que le montant total, qui sera perçu par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour ce dépôt 1, d'ici début 2019 sera de 86 540,98 € dont 63 283,09 € doivent être reversés aux collectivités ;

Que pour ce faire, il est nécessaire de notifier chaque reversement par délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		11
Nombre de me	mbre de membres présents		Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			11		
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras reverse aux collectivités mentionnées, dans un délai de 3 mois après avoir perçu les fonds sur son compte, les montants des primes CEE TEPCV suivant le tableau ci-dessous :

Collectivité	Volume CEE-TEPCV [kWhcumac]	Prime pour la collectivité [€]	Prime pour le PETR [€]	
Saint Chaffrey	6 602,582	19 312,55 €	7 097,78 €	
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	4 894,646	14 316,84 €	5 261,74 €	
Eygliers	4 877,877	14 267,79 €	5 243,72 €	
La Grave	3 380,638	9 888,37 €	3 634,19 €	
Briançon	959,194	2 805,64 €	1031,13 €	
Guillestre	920,308	2 691,90 €	989,33 €	
TOTAL (dépôt 1)	24 625 242	63 283,09	23 257,89	
TOTAL (depot 1)	21 635,243	86 540,98		

Autorise le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions et actes en lien avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



